

Identité des rédacteurs : C. BARELLE ; 21/08/2026

FICHE DE POSTE

Pole : FME

Site : Creil

Service : Urgences Pédiatriques

Grade : Infirmier en Pratiques Avancées-IPA- relevant du corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée de la fonction publique hospitalière

IDENTIFICATION DU POSTE

Fonction : IPA mention « urgences »

Liaison hiérarchique :

Directeur des Soins, Cadre Paramédical de Pôle

Liaisons fonctionnelles :

- Équipe médicale, cadre de santé et équipe paramédicale du service des urgences
- Médecins de l'Etablissement
- Equipes soignantes et d'encadrement des structures en lien avec la coordination du parcours de soin des patients,
- EFS, Équipe UMGPS, Forces de l'ordre, Secrétariat médical, Service social, Services médicotechniques
- Structures extrahospitalières, professionnels libéraux, patients, famille, aidants, Médecin Généraliste
- Les directions fonctionnelles et notamment la direction des systèmes d'information (traçabilité des activités, requêtes de données paramédicales/médicales)
- Direction de la qualité/ gestion des risques...
- Les sociétés savantes, les agences nationales, les plateformes d'appui, les associations
- Universités et Instituts de formation

Présentation du service :

Un service d'accueil des urgences se caractérise par son adaptation permanente :

- Au flux régulier d'arrivée de patients
- Aux motifs de recours divers et variés : Pathologies médicales, chirurgicales, traumatiques, psychiatriques, gynécologiques, problèmes sociaux ...
- Plan blanc, AMAVI et situations sanitaires exceptionnelles
- Aux exigences techniques de qualité et de précocité des soins.

Le service d'accueil des urgences accueille des patients mineurs, de toute origine ethnique et sociale.
L'équipe médicale est composée de pédiatres et d'internes.

L'équipe paramédicale est composée d'un cadre de pôle, d'un cadre de santé, d'IDE, d'AS, d'ASH/brancardiers/coursiers.

Horaires : 09h00/17h00

Repos fixe, du lundi au vendredi prévisionnel en 39h hebdomadaire.

MISSION DU POSTE

Missions générales liées à la fonction :

Conformément à la réglementation, l'infirmier en pratique avancée (IPA) participe à la prise en charge globale des patients en étroite collaboration avec l'équipe médicale et paramédicale du service des urgences pédiatriques et adultes (traumatologie).

L'IPA a pour mission d'améliorer l'accès aux soins et de simplifier le parcours santé du patient admis en urgence dont le suivi lui est confié par un médecin.

Selon l'arrêté du 25 octobre 2021 fixant la liste de recours et des situations cliniques mentionnées à l'article R. 4301-3-1 du code de la santé publique, l'infirmier en pratique avancée du domaine d'intervention « urgences » est compétent dans le :

⇒ Parcours paramédical :

- Prendre en charge un patient
- Établir des conclusions cliniques dès lors qu'un médecin de la structure de médecine d'urgence intervient au cours de la prise en charge pour les motifs de recours et les situations cliniques présentant un moindre degré de gravité ou de complexité [...]

⇒ Parcours médico-paramédical

- Participer, après décision du médecin de structure de médecine d'urgence et sous sa conduite diagnostique, à la prise en charge des urgences vitales ou complexes pour les motifs de recours et les situations cliniques les plus graves ou complexes [...]

Missions principales :

- Réaliser des actes infirmiers et des bilans cliniques
- Assurer la prise en charge initiale des patients
- Contribuer à la décision médicale
- Assurer le suivi des patients et l'éducation thérapeutique
- Contribuer à la prévention des récurrences
- Participer à la recherche et à la formation : Initiation et participation à des projets de recherche pluridisciplinaires en soins et santé
- Contribution au développement des sciences infirmières

La conduite diagnostique et les choix thérapeutiques sont validés par le médecin du service et mis en œuvre dans les conditions définies réglementairement.

Elle assure dans le respect des règles professionnelles et éthiques des soins de nature préventive et curative visant à promouvoir, maintenir ou restaurer la santé en tenant compte de l'évolution des sciences et des techniques.

Elle a un rôle de clinicien auprès des patients et de leurs proches et d'expert dans son domaine auprès des professionnels de santé.

Activité clinique :

- Conduire un entretien avec le patient et effectuer l'anamnèse
- Evaluer cliniquement le patient dans son ensemble
- Recueillir, interpréter et synthétiser les données issues de l'examen clinique et paraclinique
- Prescrire et évaluer les bilans paracliniques de suivi
- Renouveler, ou adapter les posologies des traitements
- Alerter le médecin de toutes situations identifiées à risque
- Coordonner, de concert avec le médecin, la mise en œuvre des traitements
- Planifier et coordonner le suivi du patient
- Coordonner de concert avec le médecin la prise en charge globale
- Coordonner la mise en œuvre du programme d'éducation thérapeutique
- Tracer l'activité dans le dossier patient

Expertise, enseignement, recherche

- En collaboration avec le cadre de proximités et de pôle
 - Tutorat non médical des stagiaires IPA
 - Mettre en œuvre des actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles
 - Mener des travaux de recherche et une veille documentaire
 - Communications (séminaires, articles)
 - Communication professionnelle et scientifique lors de colloques ou de congrès
 - Publication d'articles à visée professionnelle et scientifique
 - Création d'outils
 - Création et/ou mise à jour de protocole relatif à la fonction d'IPA
 - Création et/ou mise à jour de dérogation d'activité médicale, validée par le chef de structure pour pallier à un besoin ou une nécessité de service
 - Contribution à des études et des travaux de recherche dans le champ de la santé publique, des soins, de la pratique avancée et de l'évaluation des pratiques professionnelles.
- Travailler en équipe pluri professionnelle :
- Participer aux réunions cliniques et de synthèse dans le respect du secret professionnel
 - Travailler dans le cadre des protocoles pluri professionnels définis et existants
 - Participer à des démarches d'amélioration de la qualité et aux différents groupes de travail au sein de sa structure
 - Coordonner les intervenants autour du parcours de soin des patients

PARTICULARITES A LA FONCTION

Compétences attendues :

- ⇒ Etre capable de :
 - Analyser et évaluer les situations cliniques des patients confiés et maîtriser les outils d'évaluation clinique validés
 - Prendre des décisions complexes dans le respect du droit du patient, de l'éthique professionnelle et du code de déontologie de la profession.
 - Rédiger sur la forme des ordonnances et observations cliniques
 - Maîtriser les outils d'évaluation des pratiques professionnelles
 - Capacité de synthèse et de rédaction
 - Animer des groupes de travail ou des réunions
 - Mener des travaux de recherche
 - Maîtriser l'outil informatique

Aptitudes personnelles :

- Collaboration au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- Sens de l'organisation et de la rigueur professionnelle
- Exercice au sein d'une démarche de « leadership infirmier »
- Capacités d'adaptation au changement
- Esprit d'initiative de créativité et autonomie professionnelle
- Sens relationnel, écoute et capacité au dialogue
- Positionnement dans le respect de la confidentialité et du secret professionnel

Savoir-faire requis :

- Sens de la hiérarchie
- Sens du travail en équipe
- Sens de l'organisation
- Adaptabilité
- Capacité à se questionner et à évaluer ses pratiques

Connaissances associées :

- Organisation hospitalière
- Santé publique, droit des patients

Périmètre d'exercice

- SAU Pédiatrique
- Lien ville-hôpital

Conditions d'exercice :

- Etre titulaire d'un Diplôme d'Etat d'Infirmier en pratique avancée, délivré par une Université accréditée _ mention urgences
- Justifier de trois années minimums d'exercice en équivalent temps plein de la profession d'infirmier
- Être enregistré auprès du Conseil de l'Ordre des Infirmiers de sa résidence professionnelle

Risques liés au poste :

- AES
- risque biologique (proximité avec des malades), physique (manipulation de patient, matériel), chimique, psychologique

COMPETENCES REQUISES

Evaluation professionnelle :

- Volume et suivi des activités cliniques et para cliniques
- Satisfaction de l'utilisateur
- Satisfaction des acteurs travaillant en collaboration avec l'IPA
- Impact sur la structure de santé en termes d'offre de soins

Les formations et les qualifications requises :

Diplôme d'état infirmier

Diplôme d'état IPA

Inscription à l'ordre

Formation obligatoire :

Sécurité incendie

Sécurité transfusionnelle

Formations institutionnelles :

FGSU

(Selon plan de formation continue et institutionnel)

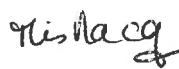
Gestion individuelle des expositions aux risques professionnels

Gestion des risques psycho-sociaux pouvant être liés aux exigences du poste et aux attentes des collaborateurs

Le 10/09/2026

**La Directrice et Coordinatrice
Générale des Soins,**

GHP SO
Groupe Hospitalier Public de l'Oise
Directrice des Soins


Nicole MISMACQ.

